



Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio
Mutationen - Mutations - Mutazioni

VD

Fondation des Maisons de retraite du district d'Aigle, à Aigle,
CHE-106.053.142 (FOSC du 23.05.2014, p. 0/1519155). Acte de fon-
dation modifié le 11 novembre 2014. Nouveau but: la Fondation a
pour but: la création dans le district d'Aigle de centres d'accueil pour
personnes âgées, handicapées, convalescentes ou isolées, qui en font
la demande ou qui lui sont confiées par les instances cantonales ou
par des familles; l'achat, la location, la mise à disposition, sous forme
de droit de superficie, de terrain, sur lesquels elle fait construire des
bâtiments destinés à procurer le logement et l'hébergement de per-
sonnes âgées, handicapées, convalescentes et isolées; l'achat
d'immeubles bâtis représentant un intérêt pour la Fondation;
l'exploitation des centres d'accueil; l'organisation ou le soutien de
services sociaux présentant un intérêt pour le but recherché (pour
but complet cf. acte de fondation). Converset Marina et Le Marrec
Steve, inscrits sans signature, ne sont plus membres du conseil de
fondation. Gallaz Josiane et Leimgruber Pierre ne sont plus membres
du comité de direction; leur signature est radiée. Emery Caroline, qui
est maintenant à Yverne, est nommée vice-présidente du comité de
direction et continue à signer collectivement à deux, désormais sans
restriction. Pernet Dario, qui n'est plus membre du conseil de fon-
dation, est nommé membre du comité de direction avec signature
collective à deux, toutefois avec le président, le vice-président ou la
secrétaire du comité de direction. Nouveaux membres du conseil de
fondation sans signature: Dégallier Myriam, d'Ormont-Dessous, à
Ormont-Dessus, Rihs Sonja, de Safnern, à Lavey-Morcles, et Stettler
Séverine, d'Eggiwil, à Chessel. Nouveau membre du comité de direc-
tion avec signature collective à deux, toutefois avec le président, le
vice-président ou la secrétaire du comité de direction: Wettstein
Daniel, de Remetschwil, à Aigle. Rectificatif: les inscriptions n° 943
du 02.02.2004 (FOSC du 06.02.2004, p. 15/2108146) et n° 4751 du
22.03.2013 (FOSC du 27.03.2013, p. 0/7124146) sont rectifiées en ce
sens que Branche Samuel et Borloz Frédéric signent collectivement
à deux, sans restriction (et non avec le président, le vice-président
ou la secrétaire du comité de direction comme publié).

Registre journalier no 5227 du 02.04.2015 / CHE-106.053.142 / 02087519